



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 20 Février 2014

22 - COMMUNICATION

22.2 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et le Théâtre Garonne

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la programmation du théâtre Garonne, il a été convenu de promouvoir les spectacles du Cycle New York Express (PS 122 Global) qui auront lieu du 25 au 29 Mars 2014 et de valoriser, par ce biais, les accès en transport en commun au Théâtre Garonne.

L'investissement de Tisséo-SMTC au sein de ce partenariat s'établit comme suit :

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la fabrication et la diffusion (sur son réseau bus) d'un titre de transport collector « Théâtre Garonne - Cycle New York Express ».

Quantité : 50 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 200 titres sur ces 50 000 (100 titres seront remis au Théâtre Garonne et 100 à Tisséo pour leurs relations publiques).

Non recette : 320 euros

Le Théâtre Garonne s'engage à :

- faire figurer le logo de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés à la manifestation,
- mettre à disposition de Tisséo un quota de 30 places pour assister à la programmation du cycle New-York Express.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat. Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

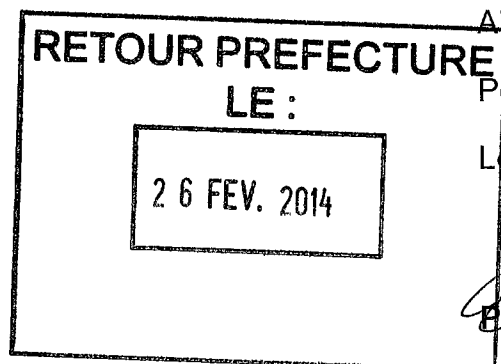
* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le Théâtre Garonne.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention. .

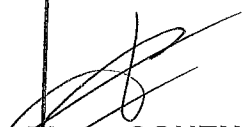
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Pierre COHEN